

## COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - SSI



### DES MISSIONS TRANSVERSALES



Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de paniques dans les établissements recevant du public du 25 juin 1980, dit règlement ERP, a subi depuis une série de modifications importantes.

La principale date du 2 février 1993, avec un arrêté qui, s'appuyant sur une série de normes, consacre la notion de Système de Sécurité Incendie (SSI). Indépendant de tous les autres systèmes installés dans le bâtiment, il est composé de deux sous-systèmes : Le Système de Détection Incendie (SDI) et le Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI).

Le premier comprend des détecteurs, un équipement de contrôle et de signalisation, des organes intermédiaires, des déclencheurs manuels. Le second constitué d'un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI) et de dispositifs actionnés de sécurité (DAS), assure les fonctions d'évacuation, de compartimentage, de désenfumage et de mise à l'arrêt d'équipements techniques.

C'est la norme NF S 61-932 qui la première fait référence, dans le chapitre « Dossier d'identité SSI » à la « *personne chargée de la coordination* » qui à la responsabilité de l'établir.

#### Positionnement du coordonnateur SSI parmi les acteurs de la construction



Il a fallu attendre juillet 2000 et la refonte de la norme NF S 61-931 pour que soit définie les fonctions et missions exactes du coordonnateur SSI. Il est précisé que « *une mission de coordination doit nécessairement présider à l'analyse des besoins de sécurité et à la conception du SSI. Cette mission doit également exister lors de la réalisation et lors de modifications et extensions éventuelles* ».

Le coordonnateur SSI interviendra donc à chacune des trois phases du projet.

	Phase d'intervention	Mission de coordination
	Etudes d'esquisse	Concept de mise en sécurité pour chacune des solutions
CONCEPTION	Etudes d'avant Projet	Introduction dans la notice de sécurité du dossier administratif
	Etude d'Avant Projet Définitif	Schémas fonctionnels Cahier des charges SSI
	Etude de Projet	Mesure et indication des écarts entre CCTP et cahier des charges SSI
	Assistance au maître d'ouvrage	Avis sur dossier marché
REALISATION	Etude d'exécution (installateur et maîtrise d'œuvre)	Mesure des écarts avec le cahier des charges SSI
	Travaux des installateurs	Elaboration du dossier d'identité SSI
	Essais particuliers	Examen du résultats d'essais de chacun des installateurs
	Essais de corrélation	Direction des essais

***A tous les stades d'un projet de construction d'un établissement recevant du public (ERP), le coordonnateur SSI apportera son regard de spécialiste.***

Le coordonnateur SSI a un rôle stratégique, où il est le fondateur de la mise en sécurité bâtementaire appliquée aux fonctions de sécurité du SSI.

Il a pour mission d'assurer la cohérence technique et fonctionnelle du SSI (en tant que système) et de définir ses conditions de mise en œuvre pour le bâtiment ou l'établissement considéré, conformément à la réglementation en vigueur, aux données contractuelles du programme (dans la mesure où celle-ci ne sont pas contraires à la réglementation), et surtout en adéquation avec l'exploitation du site.

***Le coordonnateur SSI est l'interlocuteur naturel de la commission de sécurité lors de la visite d'ouverture de l'établissement.***